



الهيئة الوطنية للمهندسين المعماريين
CONSEIL NATIONAL DE L'ORDRE DES ARCHITECTES

L'Ordre National des Architectes vient de lancer un appel à candidature aux élections du Conseil National et informe tous les architectes du Maroc que l'échéancier du processus électoral a été arrêté comme suit :

- Lancement du processus électoral : 21 janvier 2017,
- Arrêt des réceptions des candidatures : 21 février 2017,
- Envoi des listes de candidats aux électeurs : 21 mars 2017,
- Date du scrutin : 21 avril 2017.

Une Commission nationale des élections composée par les Présidents de Conseils Régionaux veillera à l'organisation des élections.

Par ailleurs, l'Ordre National des Architectes souligne que conformément aux articles 40 et 41

de la loi 16/89, sont éligibles les architectes de nationalité marocaine inscrits au tableau de l'Ordre, à jour de leurs cotisations et titulaires du diplôme d'architecte depuis 8 ans au moins à la date du déroulement des opérations électorales.

Les imprimés d'acte de candidature sont disponibles au siège de l'Ordre National. En outre, les candidats doivent faire parvenir leur acte de candidature au siège de l'Ordre National par lettre recommandée avec accusé de réception ou l'y déposer contre accusé de réception.

Source : Communiqué de presse de l'Ordre National des Architectes.